

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le **28 juin**, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la **Cité des Métiers de Grandvilliers**, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis DOR, Président.

*** Etaient présents :** MM BELIARD A, BERNARDIN J, BERQUIER V, BESNIER G, BINDER M, BIRON M, BIZET F, BLATIER JL, BOUCHART L, BOURSIER JF, BOUTELEUX P, CARON M, CAUX E, CAYRE M, CHARLE I, CHEVEUX M, COUROUBLE V, COUTARD S, COZETTE Y, CUVELIER F, DANIEL C, DANIEL L, DE RYCKE D, DECHERF S, DEFRANCE G, DEGRY A, DES COURTILS P, DEVAMBEZ G, DEWACHTER C, DOR JL, DUBUT M, DUMARS F, DUMONT J, DURAND D, ESTIENNE JP, FOUCARD G, FOUCAULT S, GAVELLE C, GAVELLE P, GILLES T, GORENFLOS A, GORET G, HAUDIQUERT E, HUCLEUX J, JUMEL M, JUMEL R, LARCHER J, LECUIR G, LEGUAY A, MABILLOTTE R, MASSON G, MERCIER JC, MONCEAU G, PEYROUNET P, PREVOST P, PUISSANT M, SMESSAERT P, SYS P, TINGAUD Y, TOURNACHE D, TRANCART H, VAN AERDE F, VAN DECAVEYE F, VERBEKE P, VERSLUYS T, VISSE M et WIART A.

*** Etait également présent :** Mr Philippe ADDE, Directeur Général des Services.

*** Excusés :** MM BAUDART R, BOUS W, COCU C, DESMET D, INGLARD L, LEBESGUE C, LEFEVRE JP, LEVASSEUR A, LEVASSEUR T, MOUILLARD C, PERIMONY P et VAN OOTEGHEM P.

*** Pouvoirs :** Mr BAUDART R donne pouvoir à Mr DOR JL, Mr BOUS W donne pouvoir à Mme BINDER M, Mr COCU C donne pouvoir à Mr VERBEKE P, Mr DESMET D donne pouvoir à Mr DANIEL L, Mr INGLARD L donne pouvoir à Mr PREVOST P, Mme LEBESGUE C donne pouvoir à Mr WIART A, Mr LEFEVRE JP donne pouvoir à Mr BERNARDIN J, Mr LEVASSEUR A donne pouvoir à Mr BOUCHART L, Mme MOUILLARD C donne pouvoir à Mr DEVAMBEZ G, Mr VAN OOTEGHEM donne pouvoir à Mr TOURNACHE D.

Date de convocation : 2018	21 septembre	Nombre de délégués en exercice :	115
Date d'affichage :	21 septembre 2018	Nombre de délégués présents :	67
		Nombre de pouvoirs :	10
		Nombre de votants :	77

OUVERTURE DE SEANCE

- ❖ La séance débute à 18h30.
- ❖ Approbation du compte-rendu de la réunion du **28 juin 2018**.
- ❖ Désignation de deux secrétaires de séance :
Pour la réunion de ce jour sont désignés : **Mr François DUMARS ;
Mr Thierry GILLES.**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DU PLUI-H DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE.

En raison de l'intervention de Mr Teddy LOYER et Mme Mylène BOURSIER du Bureau d'Etudes « Géostudio », ce rapport a été présenté en premier point.
Vous trouverez, en annexe de ce compte-rendu, le débat qui s'est tenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE :

- de prendre acte de la présentation des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), comme prévu par l'article L.153-12 du Code de l'Urbanisme ;
- de transmettre le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) aux 89 communes de la Communauté de Communes de la Picardie Verte afin qu'un débat puisse y être organisé ;

AUTORISE :

- le Président à signer tous les documents afférents à cette opération.

BUDGET

DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE (DM2).

Mr Philippe ADDE, DGS, présente ce point.

En fonctionnement, **Mr ADDE** attire l'attention sur :

→ la location des véhicules électriques ZOE aux centres sociaux ruraux de Grandvilliers et Marseille-en-Beauvaisis, qui permettra, pour partie, d'implanter la dimension électrique du TEPcv sur le territoire et de réfléchir sur des mobilités autres ;

→ la plateforme CAMPAGNON qui sera présentée le lundi suivant lors d'une conférence de presse. Celle-ci permettra donc à chacun d'avoir accès à un certain nombre de services, soit de prestataires « entreprises », soit de prestataires individuels ;

→ la participation CCPV à l'Association du Pays du Grand Beauvaisis et les délibérations que vont devoir prendre les communes sur le futur PETR ;

→ la procédure de péril sur le territoire. **Mr ADDE** indique qu'il a demandé à la Préfecture de faire une synthèse de toutes les communes qui ont voté ou non des transferts de police spéciale. Il précise qu'une petite ligne provisionnelle a été ajoutée, car lorsque l'on fait intervenir un expert du Tribunal Administratif sur ce genre d'affaires comme la maison menaçant ruine à Mureaumont, cela coûte 800 euros ;

→ les 500 € de subvention octroyés à l'association de sauvegarde du patrimoine de Fontenay-Torcy

→ la plateforme BMX mise en place lors du Triathlon de la Route Olympique qui a rencontré un grand succès (plus de 100 enfants ont essayé...) ;

En investissement, **le DGS** évoque :

→ l'importance de l'étude du réseau de chaleur en partenariat avec le Conseil Départemental sur les communes de Formerie et Songeons, ainsi qu'une extension sur la commune de Grandvilliers ;

→ les travaux de réhabilitation du centre social rural de Marseille-en-Beauvaisis ;

→ la réduction de deux lignes en économie de 17 500 € chacune pour relancer une nouvelle opération FISAC ;

→ l'emprunt du Très Haut Débit ;

→ la rénovation énergétique de la piscine Océane de Grandvilliers.

Mr DUBUT souhaite connaître la date du début des travaux du centre social, ajoutant qu'il est hébergé actuellement dans les locaux de l'école et que cela entraîne un coût pour la commune. Il signale qu'en plus, le centre social lui a adressé une facture ! Il évoque également le problème de l'architecte et de ses nombreuses erreurs.

Mr DOR répond qu'il veut bien lancer le débat, mais qu'il préférerait terminer dans un premier temps avec la DM2 et l'emprunt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

ADOPTE :

- la Décision Modificative n°2 au Budget Principal et aux deux Budgets Annexes 2018 de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, et entérine un solde d'autofinancement global s'élevant à 728 322,09 € pour le Budget Principal, à mi-exercice ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

EMPRUNT DU « TRES HAUT DEBIT ».

Mr Lionel BOUCHART a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- le Président à solliciter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Brie Picardie pour l'opération « Très Haut Débit » un prêt aux caractéristiques énoncées dans le tableau joint ;

PREND L'ENGAGEMENT :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt ;
- pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt ;

CONFERE :

- toutes délégations utiles à Mr Jean-Louis DOR, Président de la Communauté de Communes de la Picardie Verte, pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

TITRES IRRECOUVRABLES.

Mr DOR présente ce point.

Mr JUMEL demande à quoi correspondent les sommes de 25 € ?

Mr DOR répond qu'il s'agit de titres qui correspondent à des redevances professionnelles et que ce sont des artisans essentiellement.

Mr JUMEL estime que s'il s'agit de mauvais payeurs, et donc de mauvais citoyens, il faut les faire payer à l'avance.

Mr MASSON répond que cela paraît difficile car on ne sait pas le volume qui va être consommé.

Mr DOR ajoute que cela peut concerner une entreprise qui a déposé le bilan, qui n'est venu qu'une fois et qu'effectivement cela paraît difficile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- le Président à annuler les titres irrécouvrables énoncés dans le tableau, en lien avec la Trésorerie ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

CREANCE ETEINTE.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- le Président à admettre en créance éteinte le montant mentionné dans le présent rapport pour l'année 2018 pour un montant de 131,61 € ;
- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

ECONOMIE ET FINANCES

ETUDE PREALABLE A LA MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE OPERATION FISAC (FONDS D'INTERVENTION POUR LES SERVICES, L'ARTISANAT ET LE COMMERCE).

Mr BOUCHART présente ce point.

Mr COUROUBLE réitère sa remarque concernant le coût exorbitant des études. Il estime que la situation n'a pas beaucoup changé depuis 6 ans et qu'une nouvelle étude ne serait qu'un « copier-coller ». Il ajoute que l'on pourrait se permettre d'avoir une étude en interne.

Mr BOUCHART répond qu'une convention doit être signée avec l'Etat et que pour un nouveau plan FISAC, il faut renouveler cette convention, sinon il n'y aura pas la participation de l'Etat.

Mr COUROUBLE demande si on est obligé d'aller chercher un Bureau d'Etudes à 35 000 € pour faire un argumentaire dont on connaît déjà les données ? Selon lui, il ne s'agit pas d'une opération nouvelle, mais d'une deuxième « couche »...

Mr BOUCHART répond que l'étude va peut-être coûter un peu moins cher et que la CCPV a prévu un peu de marge. Il ajoute que le marché va être lancé et qu'il y aura peut-être des réponses moins coûteuses.

Mr DOR explique que pour cette opération, il y a des partenaires, comme la Chambre de Commerce et d'Industrie, et qu'il y a une convention que l'on signe, qui impose un Bureau d'Etudes.

Mr BOUCHART indique que la nouvelle étude va probablement faire le bilan de ce qui a déjà été fait et va certainement mettre l'accent sur l'accessibilité et sa mise aux normes.

Mr DOR précise que le problème des Bureaux d'Etudes existe dans toutes les collectivités, parce qu'il n'y a pas d'ingénierie dans ces dernières.

Mr VERBEKE estime qu'il ne faut pas s'alarmer, indiquant que 30 000 € dans un Bureau d'Etudes, cela représente 300 000 € de retombées sur notre territoire pour nos commerces. Il ajoute que la disposition est réglementaire et que s'il faut s'en plaindre, c'est auprès de nos députés ou de nos sénateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE :

- **le Président à lancer le marché de prestations intellectuelles selon la procédure adaptée définie aux articles 12, 27 et 34 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;**
- **le Président à signer le marché avec le prestataire dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés dans le Règlement de la Consultation ;**
- **le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.**

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

NOUVELLE PRESENTATION DU RAPPORT RELATIF A LA MISE EN PLACE D'UN SIG COMMUNAUTAIRE (SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE).

Mr DURAND présente ce point, expliquant qu'OSIRIL n'est qu'une couche de ce que va être le SIG demain.

Mr GILLES évoque un autre outil au Conseil Départemental de l'Oise et demande si ce n'est pas la même chose ?

[NDLR : chaque collectivité peut avoir son SIG propre].

Mr DURAND répond que le SIG est vraiment un outil informatique de géolocalisation des infrastructures et que ce n'est que la représentation de couches de différentes données numériques concernant un territoire.

Mr JUMEL demande si cela sera accessible à tout le monde ou uniquement aux conseils municipaux ? Il exprime également son étonnement sur l'exemple donné d'un cimetière sous SIG et estime que, compte-tenu de la résolution actuelle du GPS, il n'y croit pas du tout.

Mr ESTIENNE répond que le problème, c'est que c'est obligatoire, ajoutant que tous les réseaux doivent être numérisés. Il explique que le cadastre est accessible par internet, mais que tout ce qu'il y aura dans le SIG ne sera pas forcément accessible pour l'habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- le Président à lancer le partenariat « Géosigweb – Ugap », et à signer la convention de partenariat liée ;

PREND ACTE :

- du fait que la Commission « Prospective Territoriale » recevra la société désignée, afin de conforter – à terme – la plateforme de mutualisation, notamment par l'envoi d'un questionnaire aux communes pour repérer les besoins locaux ; sachant qu'en interne, le SIG sera coordonné stratégiquement par le Directeur Général des Services et les directeurs de pôle, mais géré directement par la plateforme de mutualisation et le service informatique, en lien avec l'ensemble des services ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

AVIS SUR PROPOSITION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE 2017/2023.

Mr DOR présente ce point.

Mr GILLES demande ce que sont exactement des terrains familiaux ?

Mr DOR répond qu'il s'agit de terrains mis à la disposition d'une famille pour essayer, dans la mesure du possible, de les sédentariser. Il ajoute qu'il semblerait, après renseignements pris auprès de la DDT, que des logements sociaux pourraient être également proposés.

Mr DEVAMBEZ indique qu'il a une bonne expérience des gens du voyage et précise qu'il a une personne actuellement qui occupe le domaine public dans sa commune depuis deux ans : « Je suis en cour d'appel pour lui, il a soi-disant effectué une demande de logement social. J'ai téléphoné à la SA HLM, c'est faux, il remplit l'imprimé-type mais ne fournit aucun renseignement complémentaire. De même, dans le cadre de la loi DALO (Droit au Logement), il s'est adressé à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Ayant travaillé pour cette agence, j'ai téléphoné à mes anciens collègues, qui m'ont répondu la même chose, il ne fait que remplir l'imprimé-type ! ».

Mr GAVELLE évoque également le cas de sa commune, sur laquelle ces personnes achètent des parcelles inconstructibles ou en zone naturelle protégée et qui rasent tout pour s'installer. Ils arrivent à avoir du courant et l'eau « en douce » et la vie est belle. Il estime qu'il faudrait commencer par leur faire mettre obligatoirement de l'assainissement.

Mr DOR rappelle qu'il s'agit de donner un avis sur un schéma départemental et que concernant les 4 terrains familiaux de la Picardie Verte, il faudra commencer par identifier les familles et regarder si elles sont susceptibles d'être sédentarisées.

Mr PEYROUNET vote contre.

Mr GAVELLE, Mr DEWACHTER, Mr MABILLOTTE, Mme FOUCAULT, Mr MERCIER, Mr PUISSANT et Mme HAUDIQUERT s'abstiennent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents (1 vote contre, 7 abstentions),

DECIDE :

- de donner un avis favorable à la proposition de Schéma Départemental d'accueil des Gens du Voyage pour 2017/2023 ;

AUTORISE :

- le Président à signer tout document relatif à cette affaire, dont l'envoi de la délibération concernée au Préfet de l'Oise.

EAU / ASSAINISSEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

MISE A DISPOSITION AUX CENTRES SOCIAUX RURAUX DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS ET DE GRANDVILLIERS D'UN VEHICULE ELECTRIQUE CHACUN (CONVENTION CCPV/TEPCV).

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Mr ADDE demande à Mme DECHERF et (Mr MASSON) de s'abstenir, afin de ne pas être juges et parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents (2 abstentions),

AUTORISE :

- *le Président à signer l'avenant n°1 à la convention globale de fonctionnement 2018, signée le 19 février 2018, avec les Centres Sociaux Ruraux de Marseille-en-Beauvaisis et Grandvilliers, et ce, pour la convention spécifique de mise à disposition d'un véhicule électrique communautaire ;*
- *le Président à signer tous les documents relatifs à ces affaires.*

BATIMENTS COMMUNAUTAIRES ET SPORTS

REHABILITATION DU CENTRE SOCIAL RURAL DE MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS : PASSATION DU MARCHE DE TRAVAUX.

Mr BERNARDIN présente ce point.

Mr DOR revient sur la remarque de Mr DUBUT, lors de la DM2, et souligne qu'il y a eu une réunion au cours de laquelle Mr DUBUT a accepté la mise à disposition de locaux de l'école au centre social.

Mr DUBUT répond que les travaux devaient commencer le 1^{er} septembre et qu'il héberge le CSR depuis le mois de mars, pour une durée encore indéterminée...

Mme CUVELIER indique qu'il y a une partie cachée des travaux, comme le désamiantage qui va commencer.

Mr DOR confirme que les travaux vont commencer et évoque également le problème conjoncturel des réponses aux marchés publics des entreprises du territoire. Il précise que, sur des appels d'offres, 30 dossiers ont été retirés, mais qu'aucune réponse n'est revenue !

Mr DURAND explique qu'il y a aujourd'hui une petite reprise économique et que l'ensemble des entreprises ont plutôt un carnet de commandes bien rempli, d'où la difficulté à répondre.

Mr COUROUBLE et Mme DECHERF s'abstiennent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité des membres présents (2 abstentions),

AUTORISE :

- *le Président à attribuer les lots énoncés dans le tableau aux différentes entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.*

TRAVAUX RELATIFS A LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA PISCINE OCEANE A GRANDVILLIERS.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE :

- *le Président à attribuer le marché unique à l'entreprise LES FACADIERS PICARDS pour un montant de 246 765,00 € HT ;*
- *le Président à signer tout document relatif à cette affaire.*

CONTRAT DE RURALITE / COTRI : REALISATION D'UNE ETUDE DE FAISABILITE ET DU SUIVI DE LA REALISATION D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LES COMMUNES DE FORMERIE, SONGEONS ET GRANDVILLIERS.

Mr DOR a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de remarques particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE :

- **le Président à lancer une consultation pour l'étude de faisabilité et de réalisation d'un réseau de chaleur sur la commune de Formerie, ainsi qu'une consultation pour une étude de faisabilité sur la commune de Songeons, selon la procédure adaptée définie aux articles 27 et 77 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et pris en application de l'ordonnance n°2015-899 du 25 juillet 2015 ;**
- **le Président à y ajouter une réflexion d'étude supplémentaire sur la commune de Grandvilliers, qui sera intégrée au « Schéma Directeur » global inter-sites ;**
- **le Président à signer le marché avec le prestataire dont l'offre sera la mieux-disante ;**
- **le Président à solliciter auprès des partenaires cosignataires du Contrat de Ruralité, l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le soutien financier à travers une demande de subventions au taux le plus élevé ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

CONVENTION POUR LA REALISATION DES TRAVAUX PREPARATOIRES ET DEFINITIFS DE GRAVILLONNAGES SUR LES VOIES COMMUNALES DE LA PICARDIE VERTE AU TITRE DE L'ANNEE 2019.

Mr BERNARDIN a présenté ce point, qui n'a pas soulevé de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, AUTORISE :

- **le Président à signer une convention avec chaque commune candidate pour des travaux de gravillonnages au titre de l'année 2019 ;**
- **le Président à signer tout document relatif à cette affaire.**

QUESTIONS DIVERSES ET TOUR DE TABLE.

- ✓ **Mr DOR** remercie personnellement toutes les personnes, tous les maires, tous les élus, tous les bénévoles qui ont participé à la 4^{ème} édition du Triathlon de la Route Olympique, qui a été une belle réussite.
- ✓ **Mr SMESSAERT (Luc)** indique que les élus vont recevoir le lien de la plateforme CAMPAGNON en avant-première et les encourage à aller sur le site, ainsi qu'à faire remonter, le cas échéant, les petites erreurs qu'il pourrait contenir. Il précise que plus de 300 personnes ont répondu, qui sont aujourd'hui offreurs de services.
Mr DURAND souligne le travail du comité de pilotage qui a été très actif et très constructif.
Mr DOR évoque également le travail des services et du service communication qui ont travaillé pour faire en sorte que la plateforme soit officiellement lancée lundi et précise qu'il y a également un petit film de 4 minutes qui sera envoyé aux élus sur le fonctionnement et les modalités.
- ✓ **Mr COUROUBLE** demande s'il est possible d'avoir l'organigramme de la CCPV complet et réactualisé ?
Mr DOR répond positivement.

- ✓ **Mr ESTIENNE** rappelle aux membres présents qu'ils doivent absolument renvoyer à la CCPV le questionnaire sur la gestion des eaux pluviales pour analyser les risques sur le PLUi-H et indique que la date limite est demain, soit le 28 septembre.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.